



Commission des dynamiques territoriales

140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles

140 Actions en faveur des zones urbaines sensibles - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Rapport n° CD/2016/166

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2017 au titre de la politique de la ville.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

| Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2016 | Projet Budget Primitif 2017 |
|--------------------|---------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 14010 | F | Politique de la ville | 280 000.00 | 260 600.00 |
| 14010 | I | Politique de la ville | -* | -* |
| | | TOTAL | 280 000,00 | 260 600,00 |

14010 – Politique de la ville

Crédits proposés au BP 2017 : 260 600 €

En application de l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, le Département a signé en juillet 2015 les trois contrats de Ville bas-rhinois (Eurométropole de Strasbourg, Haguenau-Bischwiller, Saverne).

Cette contractualisation doit aboutir à une meilleure mobilisation des actions du droit commun de chacun des partenaires vers les quartiers les plus fragilisés, afin de mieux mettre en cohérence leurs interventions sur des sujets concernant les trois priorités de la loi Lamy précitée : la cohésion sociale, le cadre de vie, le développement économique et l'emploi.

Les crédits proposés sont complémentaires des crédits de droit commun. Ils sont destinés à l'accompagnement des projets des associations, des établissements publics locaux et collectivités, en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour réduire les inégalités entre les territoires.

Pour 2017, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire des crédits à hauteur de 260 600 € pour le financement de projets qui répondent aux critères d'attribution des subventions pour l'appel à projets 2017. Ces critères ont été adoptés par la Commission Permanente le 28 novembre 2016, à savoir l'autonomisation de la jeunesse, l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à la culture.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2017 de l'axe d'intervention 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles telles que précisées dans le rapport.

Elles sont destinées à permettre le financement des projets qui répondent aux critères d'attribution des subventions pour l'appel à projets 2017.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY